

CONCLUSION DE LA RENCONTRE SUR L'HISTOIRE DE LA PMI

Nancy, le 14 décembre 2007

<p style="text-align: center;">INTERVENTION DE MICHEL DINET PRESIDENT DU CONSEIL GENERAL DE MEURTHE-ET-MOSELLE</p>

Introduction.

Notre débat, ce soir, marque le passage d'une étape de notre démarche : celle de l'analyse des évolutions entre la PMI d'hier et celle d'aujourd'hui - et il ouvre la route de la prochaine étape : celle de la mise en perspective de cette histoire avec la PMI de demain.

J'ai en effet souhaité qu'à travers ce travail, notre regard porte sur un siècle de PMI : depuis sa création en 1920 jusqu'à 2020.

C'est à ce travail de prospective que je vous propose de nous atteler en 2008.

Alors, plutôt que de prononcer un discours de conclusion comme j'y suis invité, je vous propose, au contraire, d'ouvrir cette nouvelle étape en vous faisant partager les réflexions que m'inspirent les analyses et les idées qui ont été exprimées, échangées et débattues ce soir sous un angle plus prospectif qu'historique.

Éléments d'intervention.

I - La place de l'enfant dans une société qui se cherche.

• *D'enfants en danger à enfants dangereux.*

Les mutations que vit actuellement notre société percutent les schémas traditionnels sur lesquels ont été pensées, organisées, financées les solidarités.

- ⇒ Solidarités de proximité percutées par l'effritement du corps social
- ⇒ Solidarité collective fondée sur la prévisibilité et la mutualisation, percutée par l'incertitude des situations et la difficulté à se projeter
- ⇒ Solidarité institutionnelle fondée sur l'aide sociale individuelle, percutée par la complexité des facteurs qui interviennent dans les situations individuelles

Ces bouleversements constituent un terrain favorable au repli sur une approche ultra libérale sautant vite le pas pour passer des inégalités structurelles de développement de notre société à la culpabilisation individuelle des victimes de ces inégalités.

Dans ce contexte, certains considèrent les jeunes, non pas comme un ressource mais comme un problème pour la collectivité. L'insécurité aidant ils sont même parfois désignés comme une menace. Face à cela, il est indispensable qu'une action publique favorise les liens entre les générations, développe la responsabilité de tous, renforce la place de tous dans une action quotidienne d'éducation.

- ⇒ « *L'avenir de la société et sa première richesse ce sont ses enfants, tous ses enfants* ». Étienne Thévenin.

• **Une plus grande vulnérabilité des familles.**

La vulnérabilité de la société fragilise particulièrement les enfants à travers les difficultés des familles. Les enquêtes annuelles de l'ODAS mettent en évidence la prévalence du risque de maltraitance qui constitue les premières causes de signalement (80%).

Les mêmes enquêtes relèvent deux motifs dominants de signalement :

- les difficultés éducatives rencontrées par un nombre croissant de familles alors même que la fragilisation des solidarités familiales et le plus grand isolement social et relationnel ne permettent plus un étayage suffisant.
- un autre chiffre préoccupant concerne les signalements liés aux conflits de couple, de séparations conflictuelles et de violences conjugales.

Par ailleurs, il est observé une augmentation du facteur de la précarité économique avec notamment les difficultés liées à l'organisation de parcours professionnels de plus en plus parcellisés (emplois précaires et à temps partiels), peu propices à l'exercice de la responsabilité parentale, particulièrement dans les territoires insuffisamment pourvus en équipements d'accueil pour la petite enfance.

Les nouveaux modèles familiaux se sont mis en place : monoparentalité, notamment. Or, une proportion importante des familles monoparentales est confrontée à la précarité économique, notamment parce qu'elle est fortement concernée par le chômage.

« C'est aujourd'hui une des priorités de la PMI que d'accompagner les parents en désarroi. La transmission ne se fait plus, il faut bien que des institutions et des professionnels s'y substituent ». Pr Deschamps.

• **Une solidarité fragilisée.**

La politique de protection de la santé de la mère et de l'enfant est concomitante de l'avènement d'autres droits sociaux fondamentaux : sécurité sociale, caisse d'allocations familiales, santé scolaire,... La constitution de 1946 énonce des principes repris dans le préambule de la constitution de 1958 : la Nation assure à l'individu et à la famille les conditions nécessaires à leur développement. Elle garantit à tous, notamment à l'enfant, à la mère et aux vieux travailleurs, la protection de la santé, la sécurité matérielle, le repos et les loisirs. Rappeler ces droits et leur fondement prend tout son sens aujourd'hui car rien n'est définitivement acquis.

Ces droits sont aujourd'hui fragilisés notamment par une logique comptable qui fait que nous assistons depuis plusieurs années au transfert massif du paiement des allocations individuelles de solidarité vers les conseils généraux sans que ceux-ci ne puissent maîtriser le décalage vertigineux entre charges et recettes transférées. Ce faisant, c'est la capacité de mobilisation, de coordination et de soutien des territoires par les départements qui se trouve ainsi réduite, limitant, en conséquence, la capacité des acteurs locaux à construire des réponses ajustées aux réalités quotidiennes de nos concitoyens.

La passivité des caisses de sécurité sociale à s'engager dans le remboursement des actes réalisés par le service départemental de la PMI relève de la même tendance.

Dans ces deux cas, ce sont des systèmes globaux de solidarité, cohérents, fondés sur la complémentarité des responsabilités entre les échelons territoriaux et nationaux de la République, qui se trouvent ainsi fragilisés dans le même temps où le contexte social et sociétal demanderait que les solidarités soient, au contraire, renforcées.

II - Les valeurs de la PMI comme ressources pour construire des réponses d'avenir.

• **Un projet global.**

Dans une conception où « la santé n'est pas seulement l'absence de maladie et d'infirmité mais un état de complet bien-être physique, mental et social » (Jacques Parisot), la mission de PMI doit participer de projets globaux, porteur de sens et de priorités transversales aptes à répondre à la complexité des questions qui se posent aujourd'hui aux enfants et aux familles.

Ce faisant, au-delà de son seul versant médical et même de son versant social, la mission de PMI doit intégrer également les conditions d'habitat, d'emploi, d'accès à la culture, de transports, de loisirs...

Comme toutes les politiques de solidarité, la PMI doit être placée au cœur d'un projet où les politiques sociales traversent toutes les politiques plus thématiques.

« Il faut des politiques publiques saines et pas seulement de bonnes politiques publiques... On ne peut pas parler de politique de PMI si on ne parle pas de politique de l'emploi, de protection sociale, des équipements ». Pr Deschamp.

• **La volonté d'agir.**

Si la responsabilité de l'élu exige, à partir de l'écoute des uns et des autres, de définir l'intérêt général et de le mettre en œuvre, elle doit le conduire aussi à créer les conditions permettant que le projet s'appuie plus fortement sur la participation de tous.

C'est une exigence de cohésion qui appelle à dépasser les clivages institutionnels entraînant les visions parcellaires et déformantes.

C'est aussi une condition de l'efficacité en développant la responsabilité de tous sur les choix à faire dans le respect du bien commun.

• **Des politiques publiques créatrices de liens.**

Face au flux croissant de la marginalité sociale non seulement dans ses expressions les plus perceptibles - la pauvreté et la précarité - mais aussi dans ses formes moins médiatisées : l'isolement et le mal de vivre, c'est le « vouloir vivre-ensemble » lui-même qui est à interroger. Ces évolutions doivent nous conduire à réinterroger notre action publique pour qu'elle participe à la construction d'une société plus fluide en développant de nouvelles relations d'écoute, d'entraide et de respect.

• **Une éthique de l'intervention.**

Au-delà de l'évolution des pratiques, des organisations et des partenariats, les enjeux posés appellent à une réflexion sur l'éthique de l'action privilégiant davantage une approche du travail par les perspectives et les enjeux que par la simple déclinaison techniques de fonctions.

C'est là un des enjeux importants du concept de fraternité : passer d'une éthique de métier à une éthique de mission.

III - Les principes d'action d'une PMI dans une action publique en transformation.

• La prévention.

La prévention est aussi au cœur de la PMI qui s'adresse, bien sûr comme partout ailleurs, à toutes les catégories sociales, mais qui ne doit pas être seulement considérée comme une politique de santé.

Elle doit, et c'est ce que nous cherchons à assurer en M&M par son lien avec les autres politiques sociales, prendre en compte particulièrement les enfants soumis à un environnement social difficile.

Par sa caractéristique universelle, la PMI a même un rôle intégrateur qui lui est propre en tant que politique sociale qui n'est pas spécifiquement tournée vers les populations les plus en difficulté.

Au-delà, si l'on se décide enfin à s'engager plus activement dans des démarches de prévention, comme le font déjà d'autres pays, il faut s'attaquer réellement aux causes environnementales des phénomènes et agir de manière globale pour soutenir les enfants et les familles voire, dans une vision encore plus ambitieuse et tournée vers le développement social, sur la promotion de leur bien-être (la prévenance).

• Le travail en réseau.

Prendre en compte la globalité du développement de chaque enfant et de la situation spécifique de chaque famille impose de travailler plus en interdisciplinarité. Si cette culture de la transversalité irrigue de plus en plus les services départementaux, cela reste encore trop des habitudes de travail exclusivement mises en œuvre par ceux qui en ressentent personnellement l'intérêt et qui en voient individuellement l'importance.

La coopération dans une logique de transversalité respectant les compétences de chaque métier constitue un enjeu de progrès pour le service public de la petite enfance comme il l'est pour l'ensemble de l'action publique.

C'est un changement qui demande de s'inscrire dans la durée et qui a besoin d'être soutenu, notamment par des formations articulées avec l'action.

=> *« La création de l'OHS par Jacques Parisot permet de mettre en œuvre des partenariats » Etienne Thévenin*

• Le territoire.

C'est dans le territoire que peuvent se croiser les cultures diversifiées des professionnels, où peuvent se conjuguer leurs compétences avec l'expertise d'usage des usagers des services publics et où se « tricotent » des actions et des pratiques décloisonnées pour répondre à la globalité de la situation des enfants et des familles.

Cette construction interinstitutionnelle et interdisciplinaire est rendue nécessaire par l'obligation de travailler en réseau pour répondre aux difficultés des familles qui se trouvent confrontées à des difficultés complexes demandant l'intervention conjointe de plusieurs professionnels.

Repérer plus rapidement les signes d'un danger et, inversement, éviter des signalements demande de nouer des partenariats dans une logique de complémentarité avec les écoles, au sein desquelles se jouent des moments forts de la vie de l'enfant et des parents.

« Derrière ces réalisations, on trouve des femmes et des hommes enracinés dans la société de leur temps et désireux d'agir à leur échelle, là où ils étaient appelés à vivre et à travailler » « Nombre d'innovations imaginées et expérimentées dans ce département, ponctuelles au départ, ont ensuite été généralisées à la France et reprises ailleurs dans le monde, en particulier par le biais de l'OMS ». Étienne Thévenin.

IV – Conclusion.

L'ensemble de nos échanges a été enregistré et donnera lieu à l'édition des actes de notre rencontre. Ceux-ci, ainsi que de nouvelles fiches-mémoires, compléteront, dans les toutes prochaines semaines, l'ensemble documentaire qui vous a été remis ce soir

A partir de toute cette matière, je vous propose que, sous la conduite d'un groupe-projet et avec l'appui du Docteur Tarte, les principales questions et les principaux enjeux d'avenir de la PMI énoncés ce soir, croisés avec les questions que vous ferez remonter par le questionnaire qui est dans votre dossier, fasse l'objet d'un travail d'approfondissement.

Dans la logique de progression « en spirale », chère au professeur Thévenin, je souhaite que ce travail, auquel le groupe-projet associera toutes les personnes utiles, je pense notamment aux usagers de la PMI, vise à élaborer un texte exprimant une vision de la PMI à l'horizon 2020 et que cette vision soit échangée, débattue, critiquée à l'occasion d'une nouvelle rencontre qui pourra se tenir au 4ème trimestre 2008.